

**Zeitschrift:** Tracés : bulletin technique de la Suisse romande  
**Herausgeber:** Société suisse des ingénieurs et des architectes  
**Band:** 130 (2004)  
**Heft:** 11: BD et architecture

## Vereinsnachrichten

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## TEMPS NÉCESSAIRE, PASSATION DE MARCHÉS ET PERSONNALITÉS AU SEIN DE LA SIA

Parmi le grand nombre d'objets à l'ordre du jour de la séance de direction qui s'est tenue le 13 mai, figurait l'examen et l'adoption d'une procédure d'enquête pour établir le temps moyen nécessaire ( $T_m$ ) dans les offres d'honoraires. La direction s'est également penchée sur la création d'une instance de la **sia** habilitée à intervenir dans la passation des marchés et sur l'accueil de personnalités et de nouveaux groupes spécialisés au sein de la Société.

### Temps nécessaire

La direction a approuvé le concept proposé pour l'établissement du temps moyen nécessaire ( $T_m$ ) en fonction du coût de l'ouvrage. La commission spéciale pour les questions d'honoraires a développé la méthode d'enquête retenue, qui sera appliquée dès cet été par le Centre de recherches conjoncturelles de l'EPFZ (KOF) (voir le communiqué ci-après).

### Surveillance de la passation des marchés

Des appels d'offres correctement formulés de la part de la Confédération, des cantons et des communes sont garants d'offres en retour conformes aux prestations souhaitées. Les expériences accumulées en matière de passation de marchés ont débouché sur une prise de position commune de *construction suisse* et du groupe représentant la branche des études au sein de cette organisation faîtière. Face à des appels d'offres déficients, il est toutefois important de pouvoir intervenir - le cas échéant, en allant jusqu'à déposer un recours - et la direction privilégie une solution rapide à mettre en

œuvre et qui ne nécessite si possible pas de modification des statuts. Après avoir discuté plusieurs variantes, la direction charge le secrétariat général de procéder à des appréciations complémentaires.

### Accueil de personnalités au sein de la SIA

Selon l'art. 4, paragraphe 2 des statuts de la **sia**, la Société peut renoncer à certaines des conditions posées pour l'adhésion en faveur de personnes qu'elle souhaite compter au nombre de ses membres. Après réexamen de cette disposition, la direction ne voit aucune raison de l'adapter ou de la préciser. Une section ou un groupe professionnel demeurent donc habilités à proposer par ce biais une personnalité qu'elles voudraient voir adhérer à la **sia**, sous réserve du co-rapport de la section ou du groupe en question et de la décision de la direction sur cette affiliation.

### Stratégie d'ouverture à de nouveaux groupes spécialisés

Depuis l'automne 2001, la **sia** a accueilli quatre nouveaux groupes spécialisés: la Fédération suisse des urbanistes (FSU) en novembre 2001, l'Association suisse des professionnels de l'environnement (SVU-ASEP) en novembre 2002, la Fédération suisse des architectes paysagistes (FSAP) en juin 2003 et l'Association suisse des géologues (ChGeol) en novembre 2003. Sur la base des expériences faites avec ces nouveaux adhérents et convaincue que l'union fait la force, la direction a confirmé cette stratégie d'ouverture envers les organisations actives dans les domaines de la construction, de la technique et de l'environnement. Selon elle, les dispositions des statuts et du règlement de base applicables aux sociétés spécialisées

n'appellent donc pas de précisions ou l'introduction de critères d'adhésion supplémentaires.

### Elections au sein des commissions

Un nombre particulièrement élevé de sièges au sein des commissions étaient à repourvoir. Outre des élections complémentaires dans cinq d'entre elles, celle en charge de la coordination des conditions générales pour la construction (CGC) ainsi que la commission de la norme SIA 318 « Aménagements extérieurs » devaient être entièrement renouvelées. De plus et notamment afin d'assurer la qualité de la traduction, il importe de tenir compte des différentes régions linguistiques, ce qui ne va pas sans mal. La direction a demandé aux responsables de l'élaboration des normes d'accorder davantage d'attention à ce problème.

Eric Mosimann,  
secrétaire général de la SIA

### ENQUÊTE SUR LE TEMPS NÉCESSAIRE

*Afin de déterminer au plus près le niveau actuel des valeurs Z entrant dans le calcul du temps nécessaire à un mandat, le Centre de recherches conjoncturelles de l'EPFZ (KOF) a été mandaté par la **sia**, la FAS et l'usic pour mener une enquête. Les membres de ces trois associations sont priés d'y répondre en grand nombre pour garantir des résultats fiables.*

### Nouvelles valeurs Z

Depuis l'introduction, en automne 2003, du nouveau modèle de calcul des honoraires, ce ne sont plus ces derniers que l'on détermine sur la base du coût de l'ouvrage, mais le temps moyen nécessaire pour remplir un mandat dans les règles de l'art. Dans ce contexte, les variables  $K1$  et  $K2$  auparavant

utilisées pour calculer les honoraires ont été remplacées par les valeurs Z1 et Z2 nouvellement destinées au calcul du temps nécessaire.

Pour que le nouveau modèle de calcul coïncide au mieux avec la réalité, le Centre de recherches conjoncturelles de l'EPFZ (KOF) a été chargé par la **sia** d'effectuer en juillet une enquête statistique destinée à actualiser le niveau des valeurs Z. A cet effet, la **sia**, la FAS et l'usic invitent leurs membres à réunir les données relatives au plus grand nombre possible de mandats ou de parties de mandats exécutés au cours des cinq dernières années. L'enquête se basera sur les types de données suivants: le statut du maître de l'ouvrage (public / privé) et le genre de construction (bâtiment / génie civil, avec sous-catégories); les coûts de l'ouvrage déterminant le temps nécessaire; le facteur d'ajustement *r*, le degré de difficulté *n*, les suppléments pour travaux de ré-affectation et la constitution de communautés de travail, ainsi que le nombre d'heures de travail effectif. Avec les membres de la FAS et de l'usic, les membres-bureaux de la **sia** recevront par courrier un mot de passe leur ouvrant l'accès aux documents d'enquête sur Internet. Afin d'aboutir à une image réaliste du rapport entre coûts de l'ouvrage et temps nécessaire, il importe de réunir un grand nombre de données relatives à des mandats aussi diversifiés que possible, tant par leur importance que par leur genre. En remerciement de leur soutien, la **sia** remettra gratuitement à tous les participants la documentation réunissant les résultats de l'enquête. Celle-ci leur fournira des valeurs de comparaison intéressantes pour leur propre pratique.

SIA/kof

## MISE EN CONSULTATION SIA 118/198

La norme SIA 118/198 « Conditions générales pour les travaux souterrains » rassemblera les dispositions contractuelles liées à la norme SIA 198 « Travaux souterrains » (édition 2004). Le projet mis en consultation (uniquement en allemand pour le moment) et le formulaire de réponse *ad hoc* sont disponibles sur le site Internet de la **sia** < [www.sia.ch](http://www.sia.ch) > la pratique > normes > mises en consultation >. Les prises de position - ordonnées selon les chiffres concernés de la norme et au moyen du formulaire électronique - doivent parvenir au service des normes de la **sia** d'ici au 15 juillet 2004 ([gehri@sia.ch](mailto:gehri@sia.ch)). Les envois sous une autre forme ne peuvent pas être pris en considération.

Sont également consultables à la même adresse Internet, le projet de norme SIA 198 « Travaux souterrains » (édition 2004) et les parties déjà disponibles du projet SIA 118/270 « Conditions générales pour les travaux d'étanchéité ». Ces deux projets de normes ne sont toutefois pas mis en consultation et les commentaires s'y rapportant seraient inutiles.

Direction du projet *Swissconditions*

## GIULIANO ANASTASI EST LE NOUVEAU PRÉSIDENT DU REG

*Le conseil de la Fondation des Registres suisses des ingénieurs, des architectes et des techniciens (REG), a pris congé lors de son Assemblée des délégués du 7 mai 2004 à Berne de son président de longue date, Hans Reinhard, architecte à Hergiswil. Le Dr Giuliano Anastasi de Locarno a été choisi pour le remplacer.*

Pour ses grands mérites en faveur de la reconnaissance des professions tech-

niques dans la société et l'établissement du registre en tant qu'institution de droit public dans l'environnement de la politique de formation, Hans Reinhardt a reçu des conseillers de la fondation les plus chaleureux remerciements, auxquels s'est joint par écrit aussi le président de la Confédération, Joseph Deiss. Hans Reinhardt a occupé pendant plus de deux décennies la présidence du REG. Pendant son mandat, l'admission des diplômés des Hautes écoles spécialisées au REG a été réglée. Le Conseil de la fondation l'a nommé président d'honneur pour rendre hommage à son engagement extraordinaire.

Une tâche difficile attend le Dr Anastasi, à savoir la réalisation de la nouvelle orientation du REG décidée en même temps par le Conseil de la fondation. A la requête de la **sia** (Société suisse des Ingénieurs et des Architectes) et de l'UTS Swiss Engineering (Union technique suisse), les deux associations de soutien les plus importantes du REG, le registre doit se positionner de manière encore renforcée, avant tout au point de vue international, et satisfaire la pression croissante du marché par une présentation transparente des spécialistes enregistrés.

En 1983, la Confédération a chargé le REG de créer un règlement des professions relevant des domaines techniques et de la construction. A cet effet, il tient une liste des spécialistes reconnus, qui remplissent les conditions requises de formation et informe le public sur leurs qualifications professionnelles. Le REG publie chaque année un répertoire qui est très prisé par les maîtres d'ouvrage privés et publics. Tout en créant une base solide en ce qui concerne les règlements professionnels, le REG a établi une voie de promotion professionnelle à la fois ouverte et libérale grâce à une procédure d'examen approuvée par le Département fédéral

Envoyé directement aux membres individuels et aux bureaux, le rapport de gestion de la SIA n'est désormais plus annexé aux revues *TRACÉS* et *tec21*. Les personnes intéressées peuvent en demander un exemplaire gratuit par e-mail à l'adresse <gs@sia.ch>, au tél. 01 283 15 15 ou par fax au 01 201 63 35.

de l'économie. La reconnaissance de droit public est ainsi accordée non seulement aux candidats en possession d'un diplôme agréé, mais encore à toute personne capable, qui a bâti sa carrière par la formation continue, sa responsabilité propre et son expérience.

Fondation des Registres suisses  
des ingénieurs, des architectes  
et des techniciens

## LA MÉDIATION DANS LA CONSTRUCTION

*La médiation permet aux personnes impliquées dans un conflit de trouver une solution satisfaisante à leurs divergences. Alternative ou complément aux voies judiciaires, elle est particulièrement indiquée lorsque, au-delà du conflit, il s'agit d'assurer la continuité des relations sociales, professionnelles, commerciales, familiales ou de voisinage.*

De plus en plus, certains documents tels que les contrats **sia** font allusion à la médiation comme méthode de résolution de conflits pouvant survenir entre intervenants dans le domaine de la construction.

La **sia** soutient et propage cette méthode dans le domaine de la construction. A cet effet, SIA-Form et le service juridique de la **sia** organisent une séance d'information destinée aux mandataires, aux maîtres de l'ouvrage et aux entrepreneurs.

Cette séance aura lieu le jeudi 24 juin, de 17h00 à 19h00, à Lausanne. De plus amples informations peuvent être obtenues au secrétariat de SIA-Form, Mme Marily Pfister, au 021 646 34 21 ou sur les sites Internet [sia.ch](http://sia.ch) ou [siavd.ch](http://siavd.ch). Ces coordonnées sont également valables pour le dépôt d'une inscription.

SIA-Form/JCC

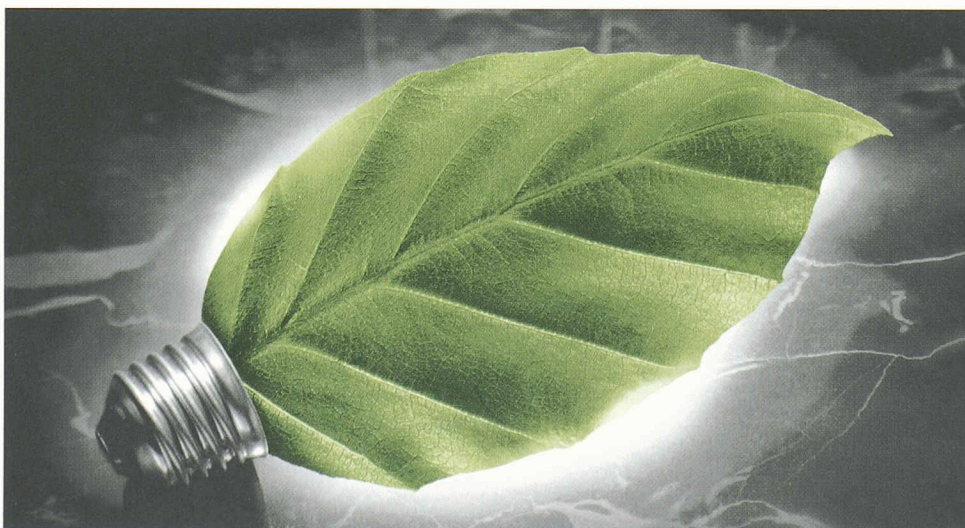
## RAPPORT DE GESTION : LA SIA EN 2003

Le rapport annuel 2003 de la **sia** vient de paraître. Il passe en revue les multiples activités menées par les sections, les groupes professionnels, les sociétés spécialisées, les commissions et le secrétariat général au cours de l'année écoulée. On y trouve des statistiques reflétant notamment la répartition des membres par domaines de spécialité. Quant aux illustrations, elles

couvrent un choix de réalisations architecturales, d'installations techniques et d'infrastructures diverses que la **sia** a également présentées dans le cadre de foires et d'expositions durant l'année en revue.

Forte de presque 15 000 membres actifs dans dix-neuf sections et quatre groupes professionnels complétés par seize sociétés spécialisées, la **sia** exerce une influence décisive en matière d'architecture, de développement technique et d'environnement. Son action se traduit dans la normalisation, l'élaboration d'instruments éprouvés pour la pratique professionnelle, la promotion de la formation continue, la défense de ses valeurs dans l'arène politique et l'information à destination des membres et du grand public. Actuellement, plus de mille membres collaborent régulièrement aux côtés de nombreux spécialistes d'autres domaines au sein de plus de cent commissions au service de la **sia** et de leurs collègues. Or un tel engagement volontaire au profit de la collectivité ne va nullement de soi.

Service de presse SIA /CvB



Le gaz naturel est un multitalent: grâce à la technologie du couplage chaleur-force, il vous fournit à la fois électricité et chaleur de manière très écologique.

Le gaz naturel a bien d'autres ressources encore: chauffage, eau chaude ou encore cuisson. Energie solaire et gaz naturel se complètent d'ailleurs très bien pour la production de votre eau chaude.

Vous pouvez aussi rouler au gaz naturel par respect pour l'environnement.

Le gaz naturel est une solution d'avenir. Une idée lumineuse, tout naturellement.

Du gaz naturel pour de l'électricité. [www.gaz-naturel.ch](http://www.gaz-naturel.ch) **gaz naturel** 